

Christ. Saint Bernard témoigne formellement que, de son temps (douzième siècle), cette règle était encore rigoureusement observée ; il n'y avait que les saints martyrs Machabées qui eussent les honneurs d'un culte solennel ; saint Jean-Baptiste lui-même n'était honoré que par des hommages fort inférieurs à ceux que l'on rendait à d'autres saints assurément bien moins grands que lui en mérite ; chacun sait aussi que le culte de saint Joseph ne s'est établi que beaucoup plus tard dans l'Eglise. Jusqu'à la fin du onzième siècle, sainte Anne fut comprise dans cette règle générale.

Au douzième siècles, les constitutions des chanoines réguliers d'Ostie nous apprennent que les chanoines des provinces rhénanes célébrait déjà la solennité de la mère de Marie, et que, dans leurs litanies, son nom précédait celui de toutes les autres saintes. Les annales des Camaldules mentionnent, dès l'an 1145, des églises sous le vocable de notre sainte, et les Frères Mineurs franciscains célébraient son office dès l'année 1263.

Dans les archives de l'église d'Apt on conserve plusieurs livres liturgiques qui établissent que la fête de sainte Anne, au 26 juillet, fut établie, en cette église, dans le courant du treizième siècle, avec un office propre.

Les monuments deviennent plus nombreux au quatorzième siècle ; c'est d'abord un vœu solennel fait à sainte Anne par les magistrats de la ville d'Apt, en 1373, pour obtenir la délivrance de la peste qui ravageait toute la province ; en souvenir de la grâce obtenue, sa fête fut dès lors célébrée avec plus de pompe, et on commença à l'honorer comme la patronne de la ville et du diocèse. Une seconde fête fut même instituée à la suite de la translation de ses reliques (21 avril 1392).